

RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2002/2003
--

Par traité de concession du 18 octobre 1993, la Ville de Rouen a confié son service de restauration scolaire à la « GENERALE DE RESTAURATION » devenue « AVENANCE ».

La durée de la concession est fixée à 15 ans à compter du 1^{er} septembre 1994.

CHIFFRE D'AFFAIRES TTC	
ANNEE SCOLAIRE 2001/2002	ANNEE SCOLAIRE 2002/2003
4.028.489 €	3.571.234 €

NOMBRE DE REPAS – VILLE DE ROUEN	
ANNEE SCOLAIRE 2001/2002	ANNEE SCOLAIRE 2002/2003
694 948	621 486 *

* La baisse d'activité s'explique en partie par les mouvements de grève du personnel enseignant au cours du dernier trimestre.

PRIX UNITAIRE DU REPAS

Du 1 ^{er} septembre 2002 au 28 février 2003	5,65 €
Du 1 ^{er} mars 2003 au 31 août 2003	5,68 €

La participation au coût des repas est assurée par :

- 1) la facturation aux usagers (prix de base : 3,06 €)
- 2) la Ville de Rouen prend en charge le complément et le remboursement des tarifs sociaux.